

Mysterium Fidei n° 97 – La sagesse de Mgr Lefebvre

Publié le 2 octobre 2019
Abbé François Fernandez-Faya
3 minutes

Octobre-Novembre-Décembre 2019 : La sagesse de Mgr Lefebvre

Notre règle du Tiers-Ordre de st Pie X est une règle simple, d'une grande actualité. Elle répond aux deux urgences de notre époque : la conservation de la foi catholique et l'entretien de la vie intérieure. La charité suppose la foi. Dieu nous a créés pour le connaître, l'aimer, le servir et moyennant cela sauver notre âme. Le connaître d'abord. Il n'y a pas d'amour sans connaissance. Cette connaissance est une connaissance certes théologique mais qui repose sur une doctrine, la doctrine catholique dans son intégralité. C'est cette doctrine qui nous fait connaître Dieu, l'aimer et le servir comme Il le désire. Nous devons la conserver : conserver le saint sacrifice de la Messe selon l'Ordo de st Pie V, qui traduit d'une façon claire et sans ambiguïté la théologie catholique de la Messe, renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix, conserver la Vulgate comme Écriture Sainte, la traduction autorisée de st Jérôme, canonisée par les papes, et enfin conserver le catéchisme du Concile de Trente, d'une doctrine sûre qui a nourri des générations de chrétiens restés fidèles à la foi de leur baptême et donné des saints. Cela suppose le rejet du libéralisme doctrinal, de l'œcuménisme et de toute cette pastorale moderne qui a jeté la confusion dans l'Église.

Quant à la vie intérieure, elle se résume en deux mots : prière et pénitence. C'est le leitmotiv que la Très sainte Vierge est venue nous rappeler à Lourdes, à Fatima et ailleurs. La prière et les sacrements : votre messe quotidienne et la communion, la confession tous les quinze jours, le quart d'heure d'oraison si on n'a pas pu assister à la messe, la retraite tous les deux ans, les prières du matin et du soir qui sont celles de Prime ou de Complies ou bien celles du livre bleu et le chapelet tous les jours. Enfin la pénitence, les jours de jeûne supplémentaires (18 jours de jeûne au lieu de 2 jours ridiculement demandés depuis le concile) ainsi que la suppression de la télévision. Puis le témoignage : votre insigne du Tiers-Ordre que vous arborez au revers de votre vêtement montrant que vous appartenez à la Fraternité st Pie X et que vous en êtes fier.

Voilà, biens chers tertiaires, l'essentiel de votre règle du Tiers-Ordre. Rien d'impossible ou d'extraordinaire. Il suffit d'un peu de générosité et d'amour. La règle du Tiers-Ordre vous donne des paramètres autour desquels organiser votre vie chrétienne. Le seul accomplissement soigneux de votre règle suffit à vous assurer les grâces du moment.

Tous les tertiaires se retrouveront cette année encore à Lourdes pour le pèlerinage du Christ Roi les 26, 27 et 28 octobre prochains, tous unis sous la bannière de st Pie X. À bientôt donc, si Dieu le veut.

Abbé François Fernandez-Faya †

Nouvelles et avis

NOUVELLES ET AVIS

Du 1^{er} au 8 novembre, on peut gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire en visitant un cimetière et en priant même mentalement pour les défunts.

Le mois d'octobre est le mois du **Rosaire**. Il est recommandé de réciter les litanies de la Sainte Vierge après le chapelet.

▪ **JOURS DE JEÛNE** : jeudi 31 octobre : *vigile de la Toussaint* – vendredi 7 décembre : *vigile de l'Immaculée Conception* – mercredi 18, vendredi 20 et samedi 21 décembre : *Quatre-temps de l'Avent* – lundi 24 décembre : *vigile de Noël*.

- N'oubliez pas de nous indiquer vos **changements d'adresse**.
- Prix des insignes : 4,60 € (*port compris*).

Intégralité du *Mysterium Fidei* n° 97

[Accès à *Mysterium fidei* n° 97 au format pdf](#)